

DOSSIER UNIQUE FAMILLE INSCRIPTION ACCUEILS PERISCOLAIRES ET RESTAURANT SCOLAIRE

2020-2021



Le dossier unique permet :

- De faciliter les démarches administratives des usagers en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription.
- Aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.

Le principe

Un seul dossier par foyer est nécessaire et regroupe l'ensemble des formalités à effectuer pour votre ou vos enfant(s). Une fiche pour chaque enfant est établie dans ce dossier unique. Cette inscription annuelle permet de préciser les jours où votre enfant sera accueilli et sert de base pour la facturation. Néanmoins, afin de tenir compte des contraintes de la vie quotidienne des familles, la direction de l'éducation reste disponible pour étudier les situations particulières.

Où se procurer le document ?

Le dossier unique famille sera envoyé dans chaque famille, dont les enfants sont scolarisés. Et distribuer directement aux nouvelles familles au moment de l'inscription scolaire.

Il est également possible de le télécharger en ligne sur le site de la Ville : www.mairie-elbeuf.fr

Comment procéder aux inscriptions ?

Le dossier unique sera à remplir et à retourner entre le **15 juin 2020 et le 03 juillet 2020**

Les modalités de retour

- Soit sur l'adresse mail ; education@mairie-elbeuf.fr
- Ou bien, par courrier à l'adresse suivante : **Direction de l'Éducation et de la Réussite éducative, 1 Place Aristide Briand -76500 Elbeuf sur Seine** ou bien **directement dans la boîte aux lettres de la Mairie.**
- Vous pouvez également déposer directement votre formulaire dans une urne prévue à cet effet au niveau de l'accueil de la direction de l'éducation.
- RDV possible les après-midis entre 13h30 et 17h.

Justificatifs à fournir :

Obligatoires

- La fiche d'inscription renseignée et signée
- La copie du carnet de santé avec les dates de vaccinations sous enveloppe
- Le règlement intérieur dûment signé
- Une attestation des prestations familiales CAF **de moins de 3 mois avec mention de quotient familial.**
Si vous êtes allocataire CAF : dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus.
- L'autorisation d'utilisation de photographie

Facultatives

- Jugement de divorce (notamment les pages relatives à la garde des enfants).

Pour les accueils du matin et du soir :

- Un justificatif de l'employeur précisant les horaires et lieux de travail des 2 parents

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Comment contacter le service Éducation ?

@: education@mairie-elbeuf.fr ☎ : 02.32.96.50.40

Pour tous changements concernant votre situation durant l'année, veuillez pour rapprocher de la direction de l'éducation.